068-226800019-20070928-02 100 07-DE

## Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007 Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"

/ par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 2º/100-07 Séance du 2 8 SEP. 2007



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I 2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'Association
   Gîtes Ruraux et Chambres d'Hôtes » au titre de l'exercice 2007,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions